



**Plan d'action détaillé de la direction d'Environnement et Changement climatique Canada  
En réponse aux recommandations du [Rapport 1 — Les sites contaminés dans le Nord \(oag-bvg.gc.ca\)](https://oag-bvg.gc.ca)  
Rapports du printemps 2024 du commissaire à l'environnement et au développement durable**

Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact  (division/ direction, direction générale)
26	<p>Pour atteindre l'objectif de réduction du passif financier du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec ses partenaires du programme, devrait aider les gardiens à réduire le passif financier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en augmentant la capacité des gardiens à réaliser des estimations plus précises du passif, par exemple en établissant des écarts d'estimation moyens pour une diversité de projets, en transmettant les leçons apprises et en donnant accès à de la formation supplémentaire à des spécialistes .</li> <li>en définissant des mesures et des mécanismes de flexibilité pour réduire les reports de fonds et les retards connexes dans l'assainissement de sites contaminés.</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada (le ministère), en collaboration avec les principaux partenaires du programme, soutiendra la capacité des gardiens et de l'industrie à élaborer des estimations de coûts plus précises en effectuant une analyse des lacunes en matière d'estimation pour une variété de projets, en examinant la capacité et les pratiques actuelles, en fournissant des constatations et conclusions, des leçons apprises et des recommandations pour des améliorations supplémentaires à la gouvernance interministérielle du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (le programme), y compris des mesures telles que la formation, l'orientation et l'accès à l'expertise, d'ici mars 2027.</p> <p>Le ministère continuera d'encourager l'utilisation de mécanismes tels que les transferts interministériels des fonds, la</p>	<p>Des mesures, telles que la formation, l'orientation et l'échange de leçons tirées, sont mises en œuvre pour accroître la capacité des gardiens et de l'industrie à élaborer des estimations de coûts plus précises.</p> <p>Mise à jour des paramètres du programme et du mandat de la gouvernance interministérielle du programme pour la phase V, le cas échéant, afin de mettre en œuvre et de suivre l'utilisation des fonds et d'approuver des mécanismes visant à minimiser le report.</p> <p>Analyse des proportions appropriées du financement de l'évaluation et de l'assainissement.</p>	Mars 2027	<p><b>Estimations du passif</b></p> <p>Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici septembre 2026, en collaboration avec les principaux partenaires du programme, notamment Service publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, examiner les données historiques et les renseignements fournis par les gardiens, et passer en revue les capacités et les pratiques.</li> <li>D'ici janvier 2026, en collaboration avec les partenaires du programme, entreprendre une analyse des écarts d'estimation afin de déterminer s'il est possible d'établir des écarts moyens pour aider les gardiens à élaborer des estimations plus précises du passif.</li> <li>D'ici mars 2027, en collaboration avec les partenaires du programme, présenter les résultats, les leçons tirées et les recommandations au comité consultatif du directeur général du programme pour l'approbation des options visant à renforcer les capacités des gardiens et du secteur par des mesures telles que la formation, l'orientation, l'accès à l'expertise et l'échange des leçons tirées.</li> </ul>	<p>Secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>(Division des sites contaminés, Direction des activités de protection de l'environnement, Direction générale de la protection de l'environnement)</p>



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
	<ul style="list-style-type: none"><li>en effectuant une analyse pour vérifier que le financement est adéquatement réparti entre les activités d'évaluation et les activités d'assainissement.</li></ul>	<p>planification précoce et collaborative, et les projets d'urgence, afin de réduire les fonds reportés à l'exercice ultérieur. Le ministère examinera avec ses partenaires s'il existe des mesures supplémentaires potentielles et des mécanismes de flexibilité, dans le cadre des paramètres de la Loi sur la gestion des finances publiques et des politiques du Conseil du Trésor, et formulera des recommandations dans le cadre du renouvellement du programme pour la phase V d'ici mars 2025.</p> <p>Le ministère effectuera une analyse sur les proportions appropriées du financement de l'évaluation et de l'assainissement, qui devra être achevée d'ici mars 2026.</p>			<p><b>Mesures et mécanismes de flexibilité visant à réduire les reports de fonds et les retards associés dans l'assainissement des sites contaminés</b></p> <p>D'ici mars 2025, le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Terminer une enquête avec les partenaires et le secrétaire du Conseil du Trésor pour déterminer s'il existe des mesures supplémentaires potentielles et des mécanismes de flexibilité, dans le cadre des paramètres de la Loi sur la gestion des finances publiques et des politiques du Conseil du Trésor.</li><li>- Fournir des recommandations à la gouvernance du programme à prendre en compte dans le cadre du renouvellement du programme pour la phase V.</li><li>- Intégrer les mesures existantes et les nouvelles mesures dans la conception du programme pour la phase V, y compris le mandat pour la gouvernance interministérielle du programme, l'obligation de mettre en œuvre et de suivre les mécanismes approuvés pour minimiser le report.</li></ul> <p><b>Proportions appropriées de financement de l'évaluation et de l'assainissement pour soutenir l'efficacité du programme</b></p> <p>D'ici mars 2026, le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser une analyse des pratiques et des recommandations relatives aux dépenses d'évaluation et d'assainissement dans d'autres administrations, dans le secteur privé et chez les gardiens, et communiquer les résultats et</li></ul>	



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
					les recommandations au comité du directeur général du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf).	
41	<p>Pour atteindre l'objectif du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine, et pour appuyer les gardiens plus efficacement et réaliser de plus grand progrès vers l'atteinte des priorités du programme, comme la réconciliation avec les peuples autochtones et la lutte contre les changements climatiques, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les partenaires du programme, devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mesurer directement la réduction des risques pour l'environnement et la santé humaine.</li> <li>améliorer l'évaluation et le contrôle de la qualité pour les principales composantes du Plan, comme la fermeture, de façon à assurer la réduction des risques pour</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada (le ministère) va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier avec les partenaires du programme des approches rentables et significatives pour mesurer directement la réduction des risques pour l'environnement et la santé humaine et en rendre compte d'ici à mars 2028.</li> <li>Améliorer l'évaluation et le contrôle de la qualité ainsi que la cohérence des pratiques de fermeture des sites en procédant à un examen de la documentation des gardiens et en fournissant un retour d'information aux gardiens individuels et des conclusions à la gouvernance d'ici juin 2027.</li> <li>Veiller à ce qu'une approche cohérente soit en place, d'ici juin 2026, pour documenter et</li> </ul>	<p>Recommandations faites à la gouvernance du programme sur les approches rentables et significatives pour mesurer directement la réduction des risques pour l'environnement et la santé humaine, et en rendre compte, et plan de mise en œuvre en place pour tout changement approuvé par la gouvernance.</p> <p>Une approche uniforme est en place pour documenter les priorités du programme et en rendre compte, et des mesures de contrôle de la qualité sont mises en œuvre pour les documents de fermeture des sites.</p>	Mars 2027	<p><b>Mesurer directement la réduction des risques</b></p> <p>Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici mars 2027, en collaboration avec les services d'appui aux experts et les gardiens, achever l'examen de la manière dont les autres administrations mesurent la réduction des risques.</li> <li>D'ici mars 2028, formuler des recommandations à la gouvernance du programme concernant les options permettant de mesurer directement la réduction des risques et d'en rendre compte publiquement.</li> </ul> <p><b>Fermeture de site</b></p> <p>Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici septembre 2026, réaliser un examen de la qualité de la documentation relative à la fermeture des sites qui ont été fermés afin de vérifier leur conformité avec les exigences du programme.</li> <li>D'ici mars 2027, communiquer les résultats aux gardiens et à la gouvernance du programme, y compris les recommandations visant à remédier à toute lacune, telles que les futurs examens de la qualité.</li> </ul> <p><b>Mesures du rendement uniformes et méthodes de soutien</b></p>	<p>Secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>(Division des sites contaminés, Direction des activités de protection de l'environnement, Direction générale de la protection de l'environnement)</p>



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
	<p>l'environnement et la santé humaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>concevoir une approche cohérente à l'intention des gardiens concernant la documentation et l'établissement de rapports sur les principales priorités du programme, comme la fermeture des sites, la lutte contre les changements climatiques et la mobilisation des Autochtones.</li> </ul>	<p>rendre compte des priorités suivantes du programme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'adaptation au changement climatique;</li> <li>La mobilisation Autochtone; et</li> <li>Les avantages économiques pour les Autochtones.</li> </ul>			<p><u>Adaptation aux changements climatiques</u> Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici mars 2025, établir avec les partenaires du programme une ou plusieurs mesures du rendement et des objectifs associés pour la phase V, pour lesquels des données seront collectées chaque année.</li> <li>D'ici avril 2026, terminer le modèle de rapport qui sera utilisé pour collecter les renseignements.</li> <li>D'ici juin 2026, proposer une formation aux gardiens afin de garantir une approche uniforme de la documentation et de la communication des résultats.</li> </ul> <p><u>Mobilisation des Autochtones</u> Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici mars 2025, établir avec les partenaires du programme une ou plusieurs mesures du rendement et des objectifs associés pour la phase V, pour lesquels des données seront collectées chaque année.</li> <li>D'ici avril 2026, terminer le modèle de rapport qui sera utilisé pour collecter les renseignements.</li> </ul> <p><u>Avantages économiques pour les populations autochtones</u> Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici mars 2025, établir avec les gardiens et Services publics et Approvisionnement Canada une ou plusieurs mesures de rendement et les objectifs associés à utiliser dans la phase V, conformément à l'objectif du</li> </ul>	



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
					<p>gouvernement du Canada selon lequel un minimum de 5 p. 100 de la valeur des approvisionnements fédéraux doivent être attribués à des entreprises autochtones, pour lesquelles des données seront collectées chaque année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici avril 2026, terminer le modèle de rapport qui sera utilisé pour collecter les renseignements.</li> </ul>	
52	<p>Pour accroître la transparence à l'égard des efforts de gestion et d'assainissement des sites contaminés, dans l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne, mais surtout des personnes vivant dans les collectivités touchées— Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les partenaires du programme, devrait améliorer son processus de mesure du rendement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et de production de rapport à cet égard.</p> <p>Pour ce faire, le Ministère devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer le maintien d'indicateurs à utiliser pour la surveillance et la production de rapports sur</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada (le ministère) va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir, pour la phase V, des indicateurs efficaces qui permettent de rendre compte, au fil du temps, des objectifs du programme et des priorités du gouvernement. La liste des indicateurs pour la phase V sera finalisée d'ici mars 2025.</li> <li>• Avec les résultats de la première année de la phase V, rendre compte publiquement des engagements du programme identifiés par le biais de mécanismes tels que le rapport annuel du programme, la table de l'initiative horizontale et Canada.ca d'ici novembre 2027.</li> </ul>	<p>Les renseignements et les données de rendement sur les domaines prioritaires du gouvernement (tels que les changements climatiques, la mobilisation des autochtones et les avantages socioéconomiques) et les progrès réalisés sur les principaux résultats depuis le début du programme sont rendus publics.</p>	Mars 2028	<p><b>Maintenir des indicateurs pour les objectifs et les priorités du programme</b></p> <p>Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici mars 2025, en collaboration avec les partenaires, examiner et terminer les mesures de rendement à utiliser dans la phase V, qui sont efficaces et permettent de rendre compte dans le temps des objectifs du programme et des priorités du gouvernement.</li> </ul> <p><b>Rendre compte publiquement des engagements pris dans le cadre du programme et de l'évolution des résultats obtenus depuis le début du programme</b></p> <p>Le Ministère va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici mars 2026, publier le rapport annuel du programme 2023-2024 avec des renseignements sur les résultats depuis le début du programme.</li> <li>- D'ici novembre 2027, publier les résultats de la première année de la phase V avec des renseignements sur le rendement pour les</li> </ul>	<p>Secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>(Division des sites contaminés, Direction des activités de protection de l'environnement, Direction générale de la protection de l'environnement)</p> <p>[Soutien : Communications]</p>



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
	<p>les progrès relatif aux objectifs et aux priorités du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>publier des rapports clairs sur les engagements pris dans le cadre du programme qui présentent un intérêt pour la population canadienne et qui cadrent avec les priorités du gouvernement, comme la lutte contre les changements climatiques, la réconciliation avec les Autochtones et les avantages socioéconomiques.</li><li>publier des rapports sur les progrès accomplis dans l'atteinte des résultats du programme depuis le début.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Compléter le rapport annuel actuel par des informations sur les principaux résultats du programme depuis le début du programme, à partir du rapport annuel 2024-2025 du programme, ou atteindre un résultat équivalent grâce à un autre outil tel que Canada.ca d'ici novembre 2027.</li></ul>			<p>objectifs du programme et les priorités du gouvernement, y compris la réconciliation avec les peuples autochtones et les changements climatiques, ainsi que les principaux résultats du programme depuis le début du programme.</p>	

**Remarque :**

- La Direction générale de l'audit et de l'évaluation s'appuiera sur le plan d'action de direction lors de son suivi périodique auprès de chaque chef de direction générale et dans son rapport au sous-ministre sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du BVG ou du CEDD.